



Rapport d'évaluation de la demande de la catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5

Numéro de la demande : 2018-2479
Demande : Nouvelles caractéristiques chimiques du produit et garantie du produit pour une préparation commerciale (PC)
Nouvelles caractéristiques chimiques du produit pour une PC –
Identité des matières actives
Nouvelles caractéristiques chimiques du produit pour une PC –
Proportion des matières actives
Nouvelles caractéristiques chimiques du produit pour une PC –
Type de formulation
Produit : Insecticide Acelepryn G
Numéro d'homologation : 33498
Matières actives (m.a.) : Chlorantraniliprole
Numéro du document de l'ARLA: 3016904

But de la demande

Le but de cette présentation est d'enregistrer une nouvelle préparation commerciale contenant du chlorantraniliprole, l'insecticide Acelepryn G.

Évaluation des propriétés chimiques

L'insecticide Acelepryn G est formulé sous forme de granulés contenant du chlorantraniliprole à une concentration de 0,20 %. Cette préparation commerciale (PC) possède une masse volumique de 0,803 à 0,824 g/mL et un pH de 7,3. Les données chimiques exigées pour l'insecticide Acelepryn G ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluations de la santé

L'insecticide Acelepryn G possède une toxicité aiguë faible chez les rats dans les voies d'exposition orale et cutanée. En raison de l'incapacité de produire des particules d'aérosol dans le spectre de dimensions respirable à l'aide de l'insecticide Acelepryn G, celui-ci n'est pas considéré comme posant un risque d'inhalation aiguë. Il est un irritant minimal pour les yeux et non irritant sur la peau de lapin et n'est pas un sensibilisant cutané pour des cobayes lors d'essais en utilisant la méthode de test épicutané recouvert de Buehler.

L'utilisation de l'insecticide Acelepryn G sur les gazons, les cultures non alimentaires dans des serres et les plantes ornementales en plein air n'est pas prévue de causer des expositions potentielles professionnelles, résidentielles ou aux passants plus graves que celles des utilisations déjà enregistrées du chlorantraniliprole. Aucun risque source de préoccupation n'est prévu

lorsque des travailleurs suivent le mode d'emploi et portent de l'équipement de protection individuelle, comme indiqué sur l'étiquette.

Une évaluation des risques alimentaires n'était pas exigée dans le cadre de cette demande.

Évaluation de l'environnement

Le modèle d'utilisation de l'insecticide Acelepryn G est déjà enregistré dans le cadre dans le modèle d'utilisation précédemment enregistré de l'ingrédient actif, le chlorantraniliprole. Une nouvelle évaluation des risques a été effectuée pour les oiseaux et les mammifères afin de caractériser les risques provenant de l'ingestion des granulés. De plus, une nouvelle évaluation des risques a été menée pour les abeilles qui pourraient être exposées à des résidus de chlorantraniliprole (par le mouvement systémique dans la plante) en butinant sur des cultures ou des plantes attractives pour les abeilles. Les deux évaluations des risques ont conclu qu'aucun risque supplémentaire n'est prévu en ce qui concerne l'enregistrement de l'insecticide Acelepryn G. L'étiquette porte tous les dangers pour l'environnement et les énoncés de précautions applicables et exigés.

Évaluation de la valeur

Selon quatre essais de transition, des justifications et des antécédents d'utilisation provenant des États-Unis, l'insecticide Acelepryn G a été accepté pour utilisation pour la lutte annuelle contre le charançon du pâturin, la calandre du pâturin, la noctuelle ipsilon, la punaise des céréales, le légionnaire d'automne, la pyrale des prés, les larves de scarabée noir du gazon, le hanneton européen, la tipule des prairies, le scarabée japonais et le hanneton commun dans les gazons et pour la lutte contre les larves de scarabée japonais dans les plantes de serre et ornementales en plein air.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a achevé une évaluation des renseignements fournis et a déterminé que les renseignements sont suffisants afin d'enregistrer l'insecticide Acelepryn G.

References

PMRA Document Number	Reference
2892903	2018, A20375A - Document J, DACO: 2.2, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.3.2, 3.4.2, 4.8 CBI.
2892904	2018, A20375A - Document MIII, Section 1, DACO: 1.1.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.3.3, 10.6, 2.2, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.3.2, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9, 3.7, 5.2, 8.4.1, 8.6 CBI

2892905	2018, A20375A - Document H, DACO: 3.2.1, 3.3.1, 3.3.2 CBI
2892909	2018, A20375A - Document MIII, Section 2, DACO: 3.4.1 CBI
2890910	2018, SF-659/1 - Determination of SYN545170 in A20375A by HPLC, DACO: 3.4.1 CBI
2890911	2016, A20375A - Validation of Analytical Method SF-659/1, DACO: 3.4.1 CBI.
2892912	2018, A20375A - Physico-Chemical Studies of the Formulation, DACO: 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.14, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.7 CBI.
2892914	2015, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Acute Oral Toxicity Study in the Rat, DACO: 4.6.1
2892915	2015, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2
2892916	2018, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Acute Inhalation Toxicity Study (Nose-Only) in the Rat, DACO: 4.6.3
2892917	2015, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
2892918	2015, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - In Vitro Eye Irritation Test in Isolated Chicken Eyes, DACO: 4.6.4
2892919	2015, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5
2892920	2017, Chlorantraniliprole GR (A20375A) - Skin Sensitization Study in Guinea Pigs by Buehler Method (9 Induction), DACO: 4.6.6
2928225	Acelepryn G Insecticide (NYR), Sub No. 2018-2479 - Response to Request for Toxicology Information
2928226	Summary of Technical Trials Performed for the Generation of Respirable Aerosol.
2928227	Particle Size Analysis
2892897	2018, Efficacy summary to register the new product, ACELEPRYN G Insecticide, for use on turf and ornamentals in Canada, DACO: 10.1,10.3.1,10.3.2
2892898	2018, ACELEPRYN G Turf Data Summary, DACO: 10.2.3.1
2892899	2017, TUR17-01: Evaluate efficacy of A16130J on white grubs in turf in Spain (GEP), DACO: 10.2.3.3
2892900	2017, TUR17-02: Evaluate efficacy of A16130J on white grubs in turf in Italy (GEP), DACO: 10.2.3.3
2892901	2017, TUR17-03: Evaluate efficacy of A16130J on white grubs in turf in Italy (GEP), DACO: 10.2.3.3
2892902	2008, TUR08-01: Evaluation of preventative applications of Acelepryn (chlorantraniliprole), DPX-E2Y45 (chlorantraniliprole) and DPX-HGW86 (cyantraniliprole) formulations against <i>Popillia japonica</i> in turf, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.